

Direction générale  
de l'alimentation

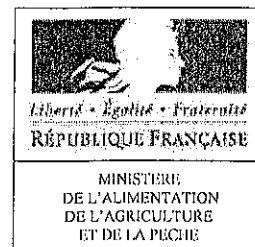
Sous-direction de la  
qualité et de la protection  
des végétaux

Bureau de la  
réglementation et de la  
mise sur le marché des  
intrants

Dossier suivi par : SS

Réf : 2100197CHMI15006

MONSANTO France  
Eden Park – Bat 2  
1, rue Buster Keaton  
69800 St Priest



Paris, le

27 AVR. 2015

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande de changement mineur de composition d'une préparation déjà autorisée, concernant le produit :

N° Intrant : 2100197 - ROUNDUP INNOVERT DT      AMM n° 2120036

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

~~Le sous-secrétaire de la qualité  
et de la protection des végétaux~~

Alain TRIDON

**Descriptif de l'Intrant**

N°intrant : 2100197 Nom commercial : **ROUNDUP INNOVERT DT**

Produits Phytopharmaceutiques  
N° AMM : 2120036

Type commercial : Produit de référence

Vu l'avis de l'Anses n° 2014-0381 du 19 mars 2015

**Conditions d'emploi**

- Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages en désherbage total.
- Délai de rentrée : 6 heures en application de l'arrêté du 12 septembre 2006.
- Eviter l'utilisation de produit à base de glyphosate pour le traitement des fossés en eau et de leur proximité
- Un délai avant récolte de 30 jours pour les cultures potagères et de 21 jours pour les cultures fruitières est recommandé. Ce délai est porté à 90 jours pour le kiwi et ramené à 7 jours pour l'olive ainsi que pour les grandes cultures.
- Porter des gants pendant les phases de mélange, chargement et d'application de la préparation.
- Pour les travailleurs qui sont amenés à intervenir sur les voies ferrées en urgence, sans attendre le séchage complet de la zone traitée, porter des gants et un vêtement de protection.

Le changement mineur de composition est autorisé.

**Dénominations commerciales**

ROUNDUP INNOVERT DT

**Teneur garantie en matière active**

480 G/L          Glyphosate acide

**Classement**

Phr. Risque	R53	PEUT ENTRAINER DES EFFETS NEFASTES A LONG TERME POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE
Phr. Prudence		VOIR ARRETES APPROPRIES SUR LES CLASSEMENTS ET L'ETIQUETAGE POUR LES CONSEILS DE PRUDENCE

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation.

27 AVR. 2015

Le sous-directeur de la qualité  
et de la protection des végétaux

Alain TRIDOM